Le SIPAF franchit une nouvelle étape : plus de 2 400 passages à faune déjà recensés



Depuis sa mise en ligne en 2024, le Système d'information recensant les passages à faune (SIPAF) ne cesse de s'enrichir. Avec désormais plus de 2 400 ouvrages recensés, cette plateforme nationale en accès libre constitue un outil opérationnel au service de la restauration des continuités écologiques et de la transparence écologique des infrastructures de transport.

Une base de données nationale qui s'enrichit

Le SIPAF permet de recenser, visualiser et partager les données relatives aux passages à faune sur l'ensemble du territoire hexagonal, qu'ils concernent les infrastructures routières, ferroviaires ou fluviales. Localisation des ouvrages, caractéristiques techniques, données de suivi de leur fonctionnalité et de leur utilisation par la faune sont autant d'informations librement consultables et téléchargeables depuis la plateforme passagesfaune.fr.

Piloté par les ministères chargés de la biodiversité et des transports et développé par le Cerema en partenariat avec les parcs nationaux des Cévennes et des Écrins, le SIPAF a connu une forte progression depuis son lancement : de 600 ouvrages initialement recensés à plus de 2 400 aujourd'hui, le nombre de passages à faune renseignés a quadruplé.

Cette progression témoigne de la mobilisation croissante des gestionnaires d'infrastructures, des collectivités territoriales et de leurs partenaires naturalistes : associations, fédérations de chasseurs, parcs naturels régionaux, etc.

Un outil au service de la Stratégie nationale biodiversité 2030

Au-delà de sa vocation de partage des connaissances, le SIPAF constitue un véritable outil d'aide à la décision pour identifier les priorités d'intervention en matière de restauration des continuités écologiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité 2030, le Cerema, sur commande de la Direction de l'eau et de la biodiversité, a notamment mobilisé les données du SIPAF pour identifier, par modélisation, les points noirs potentiels de continuités écologiques liés aux infrastructures de transport (routes, voies ferrées et canaux).

Les résultats de ce travail, présentés dans un rapport publié en 2025, ont été transmis aux acteurs régionaux afin d'affiner le diagnostic et d'établir, dans chaque région, une liste de points noirs prioritaires à résorber à échéance 2030 et au-delà.

Le SIPAF contribue ainsi à orienter les investissements, à faciliter la coordination entre gestionnaires d'infrastructures et à accompagner les démarches territoriales de Trame verte et bleue.

Contribuez à l'enrichissement du SIPAF !

Vous disposez de données relatives aux passages à faune ? Vous pouvez contribuer à cette dynamique nationale en recensant de nouveaux ouvrages, en complétant les informations existantes ou en partageant vos données de suivi.

Chaque contribution permet d'améliorer la connaissance des ouvrages et d'orienter plus efficacement les actions de restauration des continuités écologiques.

Liens utiles
www.trameverteetbleue.fr